

# Code des sons



## Silence absolu

Aucune communication n'est autorisée.



## Chuchotements tolérés

En cas de nécessité, demander de l'aide ou donner une explication en toute discrétion est accepté.



## Discussions autorisées

Dans le cadre du travail demandé, la parole est libre mais les échanges ne peuvent pas déranger les autres.



## Parole partagée

Le président de séance ou le prof distribue la parole.